

**PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2013**

L'an deux mille treize, le 21 mars, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses délibérations, salle Georges Waquet, après convocations légales adressées le 13 mars, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, Maire.

Étaient présents : 20

M. ALBERTINI, M. SAUVAGET, Mme DURAND, M. RUZÉ, Mme CHENEL, M. MICHOUX, Mme MARTIN, M. SOMMIER, Adjoint au maire, Mme BRETEL, M. DURAND, Mme LANCERY, M. LAFOSSE, M. DUPUY, M. GUILLON, Mme CARATY, Mme LESOURD, M. BILLOT, Mme BRAS, M. DOUADY, Mme LANGLOIS, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : 6

Mme CHOLLET à Mme CARATY
Mme LAMY à Mme CHENEL
M. ESCUDERO à M. SAUVAGET
Mme SIMON à M. GUILLON
M. PLANSON à M. DURAND
Mme MICHOUX à Mme DURAND

Absents sans pouvoir : 3

M. CORBINUS
M. FERRUS
M. BARBELLION

Monsieur REISSER, Directeur Général des Services, Mesdames LUNEAU, et GASSELIN, fonctionnaires municipaux, assistent à la séance.

Monsieur le Maire ouvre les travaux à 18h10.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire demande ensuite à l'assemblée délibérante d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 février 2013.

Monsieur DOUADY, représentant de la Minorité Municipale, n'apprécie pas l'emploi des termes "terrains sans grande valeur" à propos des parcelles vendues en vue de l'implantation du projet équestre Pégase Prod. Monsieur le Maire rappelle que le procès verbal rapporte simplement ce qui a été dit.

Le Procès-Verbal du 12 février 2013 est adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

Madame Fanny MARTIN est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour et demande si des conseillers ont des questions diverses.

Monsieur DOUADY, élu de la Minorité Municipale, souhaite aborder la vente des terrains du lotissement communal de la ferme de Courcelles.

Délibération n°13-08**FORAGE D'EAU DU GOLF. APPROBATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL ET À L'AGENCE DE L'EAU**

Rapporteur : Patrick MICHOUX

Dans le cadre des investigations menées en 2012 concernant l'étanchéité du réseau d'assainissement situé à l'intérieur du périmètre de protection rapproché du forage du Golf, un certain nombre de défauts, entraînant des infiltrations dans le sol, ont été détectées sur des portions du réseau. Afin d'y remédier, la commune procédera à des travaux de réhabilitation sur le réseau estimés à 26 500€ HT.

Ces travaux étant susceptibles de subventions tant du Conseil Général et que de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le conseil municipal est invité autoriser Monsieur le Maire à solliciter ces aides.

Le directeur général des services (DGS), Monsieur REISSER, précise que les investigations menées ont permis de déceler des défauts de deux ordres : d'une part, des travaux à engager rapidement afin d'enrayer tout risque sanitaire, d'autre part des travaux non obligatoires, liés à des anomalies sans danger pour la santé, estimés à 75 000€ HT. Monsieur le Maire précise que ces derniers peuvent en effet attendre le prochain mandat.

Monsieur DOUADY, membre de la Minorité Municipale, suggère de déposer un dossier pour l'ensemble des travaux afin de réserver les subventions et d'échelonner les travaux. Monsieur le Maire rappelle que la seconde phase des travaux n'est pas nécessaire dans l'immédiat et qu'elle fera l'objet d'une programmation en phase avec le schéma directeur de gestion des eaux.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

N°13-09 ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2013

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les élus sont invités à se reporter au dossier annexé à la présente note composé comme suit :

- Comparatifs résultats budget par budget de 2010 à 2012 / Résultats 2012 provisoires / État des restes à réaliser 2012 / Effectifs de la ville / Prévisionnels CA 2012 / BP 2013 / Fiscalité directe locale 2012.
- Détail des emprunts / Amortissement prévisionnel par budget / Dette sur les 10 prochaines années / Profil d'extinction de la dette / Point sur ligne de trésorerie

Monsieur le Maire explique que la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Le Débat d'Orientations Budgétaires a pour objectif de permettre à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.
- de donner aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le Maire propose donc des orientations pour le budget 2013 et d'ouvrir un débat au sein de l'assemblée délibérante. Ce débat ne donne pas lieu à un vote.

Monsieur le Maire constate, tous budgets confondus, un résultat net consolidé positif de 497 770,65 € en 2012 à mettre en perspective avec les 777 572,03€ de déficit de la fin 2010.

Il déclare que nous sommes sortis, grâce au travail des services et à l'attention portée par les élus sur la nécessité de réformes profondes de nos modes de fonctionnement, de la période la plus critique.

Ces efforts sont encore à poursuivre pendant plusieurs années mais ils permettront à la ville de Salbris d'appréhender l'avenir avec sérénité.

Cependant, les résultats 2012 laissent apparaître un budget général en déficit de 479 800€ dont 219 000€ pour les budgets annexes, et notamment le budget développement économique lié aux liquidations judiciaires des sociétés Recyclage Eco Citoyen et European Sleeve. En 2014, ces déficits seront purgés et ne figureront plus au budget.

Monsieur le Maire souhaite rendre un budget équilibré en fin de mandat, en respectant les recommandations de la chambre régionale des comptes (CRC).

Il indique qu'il a d'ailleurs récemment rencontré le magistrat rapporteur afin de lui présenter les résultats de l'année et les perspectives 2013. Celui-ci a pris bonne note des réductions de dépenses en personnel et de la maîtrise des charges à caractère général. La perspective 2014 est fondée à la fois sur des données vérifiables et des dotations minorées qui amènent à dégager un excédent de 700 000€.

Le budget 2013 est lui aussi construit avec ces baisses de dotations, sans les 200 000€ de compensation octroyés pendant 3 années par l'État, et sans tenir compte des éventuelles réalisations de patrimoine.

En outre, les annuités d'emprunt sont maintenant sur une pente descendante (741 000€ en 2013, puis 695 000€ en 2014). La ligne de trésorerie est quant à elle en diminution quasi de moitié, et le règlement des factures est opéré dans des délais que pourraient nous envier bien des collectivités, nous évitant ainsi le paiement d'intérêts moratoires.

Monsieur le Maire explique que nous pouvons cette année envisager un certain nombre de travaux d'entretien et de remise à niveau notamment dans les écoles (menuiseries de l'école Yves GAUTIER). À ce titre, il a proposé au magistrat de la CRC d'autoriser la commune à dépasser le déficit constaté sur le résultat du budget en argumentant sur l'intérêt de disposer de financements extérieurs (dotation d'équipement des territoires ruraux), et la valeur ajoutée des économies d'énergie substantielles générées par ces travaux.

Un effort sera aussi fait pour initialiser les schémas directeurs sur l'eau et l'assainissement.

La route de Pierrefitte fera, en collaboration avec le conseil général, l'objet de la rénovation attendue sans pour autant oublier l'entretien nécessaire des voiries les plus abîmées et une attention particulière sur la propreté de la ville et la sécurité.

Enfin, les impôts locaux seront maintenus aux taux actuels, certes d'un niveau élevé, en convient Monsieur le Maire, qui rappelle toutefois qu'ils sont la conséquence des pertes de recettes de la ville depuis 15 ans et de la baisse des dotations, phénomènes sur lesquels la commune ne peut peser.

Suite à l'exposé du Maire, Monsieur DOUADY, représentant de la Minorité Municipale, revient sur la réduction du personnel annoncée (départs en retraite non remplacés). Il constate que les effectifs au 1/01/2012 sont de 100 agents et de 102 au 1/01/2013. Monsieur REISSER, DGS, admet qu'en volume le nombre augmente mais que la proportion de contrats aidés augmente elle-aussi, ce qui signifie un coût de main d'œuvre moins élevé.

Concernant le budget annexe CRJS, Monsieur DOUADY note une participation de la ville en 2 temps. Le DGS, Monsieur REISSER, explique que les 36 600€ correspondent à la dernière année de remboursement de la dette de l'association anciennement gestionnaire

de l'équipement, et que les 99 357€ représentent la prévision du déficit lié à l'activité.

Monsieur DOUADY relève une augmentation des effectifs du personnel alors même que les recettes diminuent. Madame CHENEL déclare qu'il y a une erreur sur les effectifs 2012 car il y avait déjà 6 titulaires et non 5 comme indiqué, et qu'une personne figure dans les effectifs mais est actuellement en longue maladie, il faut donc la remplacer.

Monsieur DOUADY remarque une baisse des produits de services attendus en 2013. Monsieur le Maire rappelle que l'établissement n'est pas rentable. La commune a réussi à le remettre d'aplomb mais les circonstances actuelles ne facilitent pas son exploitation. Beaucoup de journées stagiaires sont réservées et ensuite annulées par les associations qui ne peuvent donner suite par manque d'argent. La commune essaie de limiter les dégâts mais n'a pas pris sur ces éléments conjoncturels.

S'agissant des frais de personnel, Madame CHENEL, adjointe au Maire déléguée aux finances, signale que les remboursements sur rémunérations augmentent de 18 000 à 32 000€ du fait du recours aux contrats aidés qui ont des charges sociales minorées. Monsieur REISSER ajoute que la maîtrise du poste personnel s'avère très délicate au CRJS car son activité, assimilable à de l'hôtellerie-restauration, use les agents.

Monsieur DOUADY demande si le portage des repas à domicile est maintenu. Monsieur le Maire lui confirme en précisant qu'une augmentation des tarifs à 8,50€ sera prochainement présentée ceci afin de tenir compte de la hausse des frais de carburants.

Monsieur DOUADY relève une diminution de 70 000€ des charges à caractère général du budget principal qui lui paraît difficile à tenir. Monsieur REISSER, DGS, explique que nombre de contentieux arrivent à terme tout en soulignant que la commune n'en était pas responsable. Monsieur le Maire confirme que dans la plupart des cas c'est la commune qui était attaquée. Les frais liés à ces affaires occasionnaient près de 100 000€ de dépenses par an.

Au sujet du Technoparc, Monsieur DOUADY souligne la participation de la ville pour 50 000€, et le delta entre les loyers perçus et les prévisions de la CRC. Monsieur le Maire rappelle que le plan de redressement de la CRC a été finalisé en 2009. Le magistrat avait alors fait des spéculations basées sur des prévisions de développement économique qui ne sont pas réalisées, faute de conjoncture favorable. Monsieur REISSER ajoute que la CRC ne pouvait en effet pas anticiper les liquidations judiciaires

d'European Sleeve ou de Recyclage Eco Citoyen ; elle ne peut que constater aujourd'hui les pertes de créances.

Monsieur DOUADY considère que la commune aurait dû réduire la voilure. Monsieur le Maire réplique que la ville a honoré ses engagements financiers. Monsieur DOUADY estime que ces remboursements ont été opérés au prix de nombreuses ventes de patrimoine, parmi lesquelles le clubhouse de Rivaulde (250 000€). Il interroge sur ce que la ville va encore vendre.

Madame MARTIN, adjointe au Maire déléguée aux affaires culturelles, rappelle qu'aucune recette de patrimoine n'est inscrite au projet de budget 2013 et dans les prospectives 2014. Monsieur le Maire ajoute que le lotissement de la ferme de Courcelles est une opération programmée depuis plusieurs années. Madame MARTIN revient sur la vente du clubhouse de Rivaulde, demandant à Monsieur DOUADY en quoi cet équipement était essentiel à la ville : en effet, il s'agissait d'un bâtiment vieillissant qui allait nécessiter de coûteux travaux d'entretien, sa vente n'empêche pas le fonctionnement des services (le cross des écoles a été déplacé à la ferme de Courcelles), et elle a de surcroît permis d'accueillir de nouveaux habitants, heureux de s'installer à Salbris. Monsieur DOUADY souligne que cette vente a permis de rembourser les dettes de la ville. Madame MARTIN lui confirme, de même que la cession de deux petites maisons en centre ville y a participé.

Monsieur DOUADY regrette que l'argent issu de ces ventes ne serve qu'à combler le déficit. Le DGS, Monsieur REISSER rappelle que c'est une préconisation de la CRC : les actifs des communes doivent financer les dépenses y compris le remboursement des dettes. La ville ne se dessaisit pas de biens du domaine public mais du domaine privé. Ces cessions ne posent aucun problème : les recettes financent les dépenses et tout se résout dans la caisse (principe d'universalité budgétaire). Ainsi, la vente de Rivaulde a couvert les salaires nets de la commune pour un mois. Dans le même registre, Monsieur le Maire évoque la cession du karting qui n'a pas été une mauvaise affaire pour la ville. Monsieur DOUADY précise qu'il n'a jamais rien dit de tel. Monsieur le Maire déclare qu'il n'y a rien de honteux à se séparer de bâtiments dont on a plus besoin.

Monsieur le Maire observe que certaines ventes apportent aussi une valeur ajoutée. Ainsi, l'installation d'un centre équestre sur d'anciennes parcelles communales permettra la perception de taxes foncières, de même que la réalisation d'une résidence seniors Sairenor, qui de surcroît donnera du travail aux entreprises locales. Les cessions de

terrains sont pertinentes : elles génèrent des taxes et apportent de nouveaux habitants.

Madame BRAS, élue de la Minorité Municipale, déclare que la question est de savoir jusqu'où cela ira. Madame MARTIN, adjointe au Maire, explique que la Majorité ne se dit pas tous les jours "que va-t-on vendre aujourd'hui ?". Elle étudie attentivement les opportunités.

Monsieur DOUADY estime que, malgré toutes ces ventes, le déficit n'a pu être remboursé et, qu'en un mandat, la Majorité Municipale a vendu tous les terrains issus de l'ancien golf juste pour combler les trous.

Monsieur le Maire s'inscrit en faux et répond que sur les 60 hectares de l'ancien golf, seuls 6 ont été détachés pour le lotissement communal, 6 pour le centre équestre, 1,5 pour Sairenor. Il reste donc près de 50 hectares propriété de la commune. Ces informations sont vérifiables par tous auprès des services de la mairie.

Madame BRAS, membre de la Minorité Municipale, se souvient que lors des orientations budgétaires 2012 des aménagements de sécurité avaient été envisagés et demande ce qu'il en sera en 2013. Monsieur le Maire indique que les aménagements sont réalisés au fil de l'eau, en fonction des moyens. Des projets sont en discussion pour la sortie de la caserne de gendarmerie, de l'aire d'accueil des gens du voyage, la route de Pierrefitte. Madame BRAS interroge sur la concertation avec les quartiers, hormis celui des Cousseaux, car il lui semble qu'un élu s'en préoccupe activement. Monsieur SAUVAGET, Premier Adjoint au Maire, rappelle que ce quartier a connu un accident de la circulation mortel il y a 4 ans. Monsieur BILLOT, conseiller municipal de la Majorité, le rejoint quant à l'utilité des aménagements entrepris. Monsieur DURAND, conseiller municipal délégué, précise que l'accident en question était dû à un stop grillé et non à un problème de vitesse.

Madame BRAS demande si les aménagements sont décidés suite à des observations d'élus ou d'administrés. Elle constate elle-même une vitesse excessive rue des Pittingues. Monsieur SAUVAGET rappelle que les administrés peuvent faire part de leurs remarques à leurs référents de quartier. Monsieur le Maire ajoute qu'une commission de réflexion en matière de sécurité routière a été constituée. Monsieur DOUADY indique qu'il n'y a pas été convié depuis un an. Il déclare qu'un membre de cette commission lui a affirmé ne pas avoir été prévenu des derniers aménagements au croisement de la rue du 8 mai et de la rue du souvenir français. Madame MARTIN explique que tout ne se décide pas en commission, certaines choses se font simplement.

Monsieur le Maire rappelle que les structures de concertation existent mais que les élus peuvent aussi se renseigner auprès des services, chacun pouvant user de son droit à l'information.

Le conseil municipal ATTESTE avoir débattu des orientations budgétaires 2013.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Lotissement communal de la ferme de Courcelles**

Monsieur DOUADY, élu de la Minorité Municipale, demande s'il est possible d'acheter des terrains. Monsieur REISSER, DGS, explique que les terrains issus du redécoupage du lotissement ne peuvent pas encore être commercialisés ou réservés. Les éventuels acquéreurs peuvent néanmoins se renseigner et les lots devraient être disponibles courant mai.

Monsieur DOUADY déclare que certaines personnes attendent depuis septembre 2012 et qu'il faudrait aller plus vite. Monsieur REISSER l'informe que ce dossier a connu des aléas et que les travaux ont pris du retard du fait de circonstances qui échappaient à la commune.

Monsieur DOUADY estime que les gens risquent de construire ailleurs. Monsieur le Maire confirme que la ville n'a pas pu faire autrement, dès lors qu'elle était contrainte par des éléments extérieurs.

- **Réforme des rythmes scolaires**

Madame DURAND, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires, rappelle que le gouvernement a décidé de revenir à la semaine de 4,5 jours dans les écoles contre 4 jours actuellement. Elle indique que, comme le permet le décret instaurant ces nouveaux rythmes, la commune a décidé de reporter la mise en œuvre de cette réforme à la rentrée 2014.

LECTURE DES DÉCISIONS DU MAIRE

4 février 2013 Attribution de marchés relatifs à la location de véhicules de transport de personnes avec chauffeur fondés sur un accord cadre

Suite à la consultation organisée le 21 janvier 2013 auprès de la SAS SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LOIR&CHER et de la SARL COMPAGNIE DU BLANC ARGENT, entreprises agréés par l'accord cadre du 27 août 2012, des marchés de location de bus avec chauffeur sont attribués ainsi :

- Lot n°1 : Transport Aller-retour Salbris (41300) Saint Marcel (36200) le 08/02/2013, COMPAGNIE DU BLANC ARGENT pour un montant de 755€ TTC.
- Lot n°2 : Transport Aller-retour Salbris (41300) Lezoux (63190) le 24/03/2013, SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LOIR&CHER pour un montant de 1 280€ TTC.
- Lot n°3 : Transport Aller-retour Salbris (41300) Vitry sur Seine (94400) le 14/04/2013, SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LOIR&CHER pour un montant de 1 170€ TTC.

- Lot n°4 : Transport Aller-retour Salbris (41300) Sélestat (67600) les 1er et 2/06/2013, COMPAGNIE DU BLANC ARGENT pour un montant de 3 715€ TTC.
- Lot n°5: Transport Aller-retour Salbris (41300) Chambord (41250) le 13/06/2013, COMPAGNIE DU BLANC ARGENT pour un montant de 550€ TTC.

19 février 2013 - Renouvellement de la location du studio n°4 au secours catholique

Un bail de location d'un logement meublé de 26 m² environ est consenti au secours catholique de Salbris pour Madame Vanessa LAGOUGE du 1/02 au 30/04/2013 moyennant un loyer de 143€ par mois et un forfait de charges de 50 € par mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 19h20.

La secrétaire de séance,

Fanny MARTIN